31 mai 1989

• (1500)

Qui a donné l'instruction de ne pas informer le premier ministre ou le ministre des Finances?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, ils n'ont évidemment jamais reçu d'instruction de ce genre. Une telle supposition qui laisse planer des doutes sur l'intégrité de hauts fonctionnaires, n'est pas digne d'un ancien premier ministre du Canada.

ON DEMANDE POURQUOI ON A CACHÉ LA FUITE DE LA MUTUELLE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, c'est pour dissiper ces doutes que nous voulons que ces hauts fonctionnaires comparaissent à la barre de la Chambre des communes.

Dès que le premier ministre et le ministre des Finances ont appris la nouvelle vers 15 h 30 ou 16 heures, en même temps que le vice-premier ministre. . .

M. Crawford: Ou plus tôt.

M. Turner (Vancouver Quadra): Ou plus tôt, pourquoi le premier ministre ou le ministre des Finances n'ont-ils rien dit à la Chambre des communes, lors de la présentation du budget à la Chambre? Pourquoi et sur les ordres de qui a-t-on caché aux Canadiens l'information sur la fuite de la Mutuelle pendant les 28 jours suivants?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai déjà répondu à cette question, et le vice-premier ministre y a répondu maintes fois.

La veille, il y avait eu évidemment diffusion illégale d'un très important document fédéral. La Gendarmerie royale du Canada a commencé à faire enquête le soir même. A partir de là, toute information devait par la suite être acheminée par M. Gorbet, M. Tellier et d'autres à la Gendarmerie royale du Canada, comme le veut l'usage, car il faut permettre à ce groupe indépendant d'enquêteurs de faire son travail et de porter des accusations s'il y a lieu.

Autrement, nous n'aurions pas respecté notre obligation qui consiste à donner carte blanche à la Gendarmerie royale du Canada. C'est donc ce que nous avons fait. C'est d'ailleurs ce que la Chambre a toujours demandé au gouvernement de faire. Privilège

## **QUESTION DE PRIVILÈGE**

ON SE PLAINT QUE DES DÉPUTÉS SINGENT LE TON DE LA VOIX DE DÉPUTÉES

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, au cours de la période des questions, et ce n'est pas la première fois que cela arrive, alors que la députée de Sudbury (M<sup>me</sup> Marleau) cherchait à poser une question légitime, des députés conservateurs de l'autre côté de la Chambre n'ont cessé de singer le ton de sa voix.

Elle n'a pas une voix basse; elle n'a pas le timbre d'un ténor. Elle a une voix de femme. Je soulève la question, car ce n'est pas la première fois à la Chambre que des femmes de ce côté-ci qui posent des questions sont ridiculisées continuellement parce qu'elles ont une voix de femme.

J'aimerais demander au Président de revoir les «bleus» et d'examiner les observations concernant directement la voix de la députée de Sudbury, et d'aviser tous les députés que le timbre et le ton de la voix d'une personne sont fonction de sa physiologie, et que nous les femmes députées en avons plein le dos de nous faire ridiculiser par le Parti conservateur.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Le ministre de la Justice.

ON DEMANDE LA RÉTRACTATION DE PROPOS TENUS AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, au cours de la période des questions, le député de Humber—Sainte—Barbe—Baie Verte (M. Tobin), et je sais que c'était au coeur de la période des questions, a délibérément qualifié d'hypocrite le premier ministre (M. Mulroney). J'invite simplement mon collègue à se rétracter.

M. Ouellet: Commencez par vous excuser de ce qui s'est passé. Excusez-vous pour vos vieux copains.

M. le Président: Le député de Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte.

M. Tobin: Monsieur le Président, le fait est, et j'invite la présidence et à vrai dire le ministre de la Justice (M. Lewis) à vérifier les «bleus», que le premier ministre (M.